



MAIRIE  
73730 SAINT PAUL SUR ISERE  
☎ 04.79.38.20.83  
☎ 04.79.38.26.97

## **PROCES VERBAL DE LA REUNION DU C.M. DU 05 SEPTEMBRE 2014 à 20 H 00**

Présents : MICHAULT Patrick, AVRILLIER Véronique, ASSET Marc, MICHAULT Nelly, PILLET Laurence, FLACHER Patrick, CARREAU Gérard, MARTIN-CORREIA Alexandra, LEGER Sylviane, AVRIT Clovis.

Excusés : BLANC Sébastien (pouvoir à AVRILLIER Véronique), LEBOISSELIER Jérôme (pouvoir à ASSET Marc), VALLON David (pouvoir à AVRIT Clovis), FILLION-NICOLLET Julien (pouvoir à PILLET Laurence), OBIN Aurélie.

Président de séance : MICHAULT Patrick

Secrétaire de séance : ASSET Marc

Monsieur le maire demande en début de séance de pouvoir rajouter une question à l'ordre du jour : « marché à bon de commande » pour le goudronnage des routes.  
Le conseil est d'accord pour l'ajout.

### **1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PRÉCÉDENTE**

Le compte-rendu de la réunion du 21 août 2014 est approuvé sans modification.

### **2. REVISION DU PLU**

Monsieur le maire expose les principales justifications qui motivent la révision du Plan Local d'Urbanisme et précise les objectifs qui seront poursuivis.

Monsieur le maire précise que la mise en conformité n'est pas encore réalisée avec les points ci-dessous :

- ✓ le SCOT : l'équilibre (espace urbain/rural), la diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale, le respect de l'environnement
- ✓ la Loi Alur
- ✓ la Loi Grenelle 2
- ✓ le PIZ : allègement du PIZ actuel ayant trop de chapitres bloquants
- ✓ PPRI : la prise en compte du nouveau PPRI

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal, qu'après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal se rapproche de M. VIDAL et de Mme Alexandrine DE VEYRAC (Coral) pour compléter la délibération.

Le Maire propose une réunion le 15 septembre 2014 à 14 h 00 en mairie de St Paul.

### **3. PROJET ECOLE**

#### **Préau de l'école**

Monsieur le maire expose les principales justifications qui motivent la construction d'un préau à l'école maternelle de Saint Paul Sur Isère.

#### **Présentation du projet :**

La municipalité de Saint Paul sur Isère a souhaité engager les travaux de création d'un préau dans la cour de l'école communale.

#### **Description du préau :**

Le préau se situera dans l'angle Nord Est de la cour afin de limiter au maximum l'assombrissement des salles de classes par la présence de la toiture.

Les dimensions envisagées sont d'environ 7.00 m de largeur sur 15.00 m soit une surface couverte de 105 m<sup>2</sup>.

Il sera de construction simple qui pourra être composée de piliers bois sur fondations bétonnées et d'une charpente bois avec une toiture identique aux bâtiments existants de l'école afin de garder une homogénéité soit du bac acier avec arrêts de neige.

Une coursive abritée sera réalisée depuis la porte de l'entrée de l'école afin de garantir la protection des enfants et des enseignants contre la pluie sur le cheminement les menant au préau.

Cette coursive couverte aura pour dimension 2.5m X 5.4 m environ. Les caractéristiques techniques seront les mêmes que celles envisagées pour le préau.

#### **Devis estimatif**

<b>Préau 15.00 m x 7.00 m / hauteur sous avancé de toit 2.50 m environ</b>	
Poteau en BA structure en lamellé collé et chevrons massif	67.000 € HT
Electricité (PC, néons et va et viens)	2 000 € HT
<b>Coursive (aspect identique au préau) 2.50 m x 5.40 m</b>	
Poteau en BA structure en lamellé collé et chevrons massif	8 100 € HT
Eclairage	250 € HT
<b>Total du cout prévisionnel :</b>	<b>77 350 € HT</b>

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

Charge Monsieur le Maire de conduire le projet présenté

Charge Monsieur le Maire de demander auprès des services de l'état, de la région, du conseil général ou de tout autre organisme, les subventions les plus élevées possibles pour l'aider à faire face aux dépenses entraînées par les études et les travaux

Charge Monsieur le Maire de lancer une consultation afin de choisir un cabinet d'étude pour mener les études nécessaires à la construction du préau conformément au code de l'urbanisme.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à déposer le permis de construire ou tout autre document administratif nécessaire à la réalisation de ce projet.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

#### **Objet : Rénovation de la cour d'école et création d'une aire de jeux**

Monsieur le maire expose au conseil municipal les principales justifications qui motivent les travaux de rénovation de la cour de l'école communale et la création d'une aire de jeux à proximité de l'école maternelle de Saint Paul Sur Isère.

#### **Présentation du projet :**

La municipalité de Saint Paul sur Isère souhaite engager les travaux de rénovation de la cour de l'école communale et la création d'une aire de jeux jouxtant la cour qui serait à disposition des élèves pendant les périodes de récréation ainsi qu'une zone d'exercices physiques enherbée accessible aux élèves pendant les heures d'éducation physique.

Il s'avère également nécessaire de reprendre entièrement le revêtement de surface de la cour compte tenu de sa vétusté.

Les travaux nécessaires à la réalisation de ce projet sont les suivants :

Reprise du revêtement de la cour : décapage de la couche superficielle et mise en place d'un béton bitumineux sur une surface d'environ 400 m<sup>2</sup>.

Création d'une zone de jeux et d'un espace d'exercice physique : Dans la continuité de la cour de l'école et afin de proposer un espace ludique aux élèves, il est prévu la création d'une zone de jeux d'environ 270m<sup>2</sup> avec :

Réalisation d'un mur de soutènement périphérique permettant de gérer les différences de niveaux avec mise en place d'une clôture et de portillons.

Reprise du réseau d'eaux pluviales et déplacement de la grille.

Mise en place d'un module principal « complexe » tour + passerelle + toboggan ou mur type escalade et 2 à 3 modules plus simples type ressort ou tourniquet.

Clôture de la zone d'exercice physique avec muret de soutènement et portillons d'accès.

Cheminevements d'accès aux deux espaces tenant compte des problématiques de différences de niveaux.

#### Chemin d'accès.

L'accès à l'aire ludique se fera du côté de l'entrée principale de la cour de récréation avec un portillon qui permettra de sécuriser les accès. Cette zone est actuellement en enrobé de couleur. Elle devrait pouvoir être conservée.

L'accès à la zone d'exercice physique se fera par le fond de la cour le long du bâtiment où se trouve déjà en place un portillon. Il faudra prévoir la réalisation d'un cheminement qui

tiendra compte des problématiques de niveau et des pentes et un portillon à l'entrée de la zone sera à intégrer dans la clôture de celle-ci.

Un cheminement sera mis en place du parking existant aux locaux mis à disposition des chasseurs et des parents d'élèves.

### Devis estimatif

<b>Revêtement de la cour : environ 400 m2</b>	
Reprise enrobé (décaissage et pose d'un tapis)	12 000 € HT
<b>Maçonnerie/ Terrassement</b>	
Décapage de l'espace physique / modification EP	6500 € HT
Mur de soutènement 50 m2	29 000 € HT
Remplissage tout venant 0.80 pour 350 m3	13 000 € HT
<b>Fournitures équipement : Aire de jeux surface disponible : environ 270 m2</b>	
Station de jeux comprenant toboggan et aire de grimpe	14000 € HT
Eléments de jeux sur ressort x 3	2 700,00 € HT
Tapis amortissant	25 000€ HT
Bancs x 4	2000 € HT
Panneau signalétique	285 € HT
<b>Clôtures 55 ml hauteur : 1.60 m</b>	
Mise en place clôtures et portillons :	4200 € HT
<b>Total du cout prévisionnel :</b>	<b>108 685 € HT</b>

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

Charge Monsieur le Maire de conduire le projet présenté

Charge Monsieur le maire de demander auprès des services de l'état, de la région, du conseil général ou de tout autre organisme, les subventions les plus élevées possibles pour l'aider à faire face aux dépenses entraînées par les études et les travaux

Charge Monsieur le maire de lancer une consultation afin de choisir un cabinet d'étude pour mener les études nécessaires à la réalisation de ce projet.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

### **Objet : Enfouissement Ligne électrique HTA**

Monsieur le maire expose les principales justifications qui motivent l'enfouissement électrique d'une ligne à proximité de l'école maternelle de Saint Paul Sur Isère.

### **Présentation du projet :**

Le long du mur de soutènement de la cour d'école se trouve un poteau électrique supportant une ligne HTA et un transformateur. Il s'agit du dernier poteau sur cette ligne. Une descente aéro-souterraine pour l'alimentation de l'école met fin au câblage aérien de cet ouvrage.

Sous réserve, de la transmission du principe d'enfouissement de la part d'ERDF, il semblerait que l'enfouissement à minima puisse se faire depuis l'avant dernier poteau qui se trouve à l'angle du parking de l'école soit à environ 80 mètres.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité :

Charge Monsieur le Maire de conduire le projet présenté d'enfouissement de l'ouvrage

Charge Monsieur le maire de demander auprès des services de l'état, de la région, du conseil général ou de tout autre organisme les subventions les plus élevées possibles pour l'aider à faire face aux dépenses entraînées par les études et les travaux

Charge Monsieur le maire de contacter ERDF afin de mener les études nécessaires à la réalisation de ce projet

Charge Monsieur le maire de signer la convention avec le SDES

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

### **4. ACHAT DE MATERIEL POUR LES EMPLOYES MUNICIPAUX**

Suite à la visite de Monsieur SUISSE concernant la sécurité et à l'inventaire mené par Monsieur MICHAULT Patrick, Monsieur CARREAU Gérard et Monsieur BERNARD Maurice, Monsieur le maire a souhaité que le matériel manquant fasse l'objet d'une commande afin que les employés municipaux travaillent dans de bonnes conditions. Pour ce faire, 4 entreprises ont été consultées :

SAMSE : n'a pas répondu à tous les éléments demandés  
POINT P : n'a pas répondu à tous les éléments demandés  
DESCOURS et CABAUD : A répondu à tous les articles  
PMS : Proposition non prise en compte

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité, retient le devis de DESCOURS ET CABAUD. Toutefois avant de passer la commande, un complément de devis sera demandé à d'autres sociétés concernant les points suivants :

1 panneau et trépied « Chaînes Obligatoires »  
1 panneau Tri-flashes 1m Triangle 500. 2 feux xénon 12/24 Volts. Réf : BT 500 X  
1 bande de signalisation Adhésif L. 560 x 1140 mm Réf BC 63. Classe A.  
1 Signalisation Epareuse. Adhésif L. 423 x l 423 mm Réf P42AA  
2 panneaux AK5 1000  
2 panneaux AK3 1000  
1 Barrière Titan 2 m réf Batit 20  
4 connecteurs de barrière Batitco

## 5. URBANISME

Demande de Mme BOZON-SAUGE – Les Champs - pour la pose de coffres volets roulants – En cours.

## 6. INFORMATIONS

### Achat tondeuse

Suite à plusieurs pannes de la tondeuse à gazon, Monsieur le maire propose d'acheter un nouveau matériel. 5 devis ont été demandés et sont en attente de réponse.

**Mont Blanc Motoculture**  
**Glairon-Mondet SA**  
**Passion Motoculture**  
**Centre d'équipement Savoyard CES**  
**Une proposition de Vaudaux suite à la visite sur site de Monsieur le maire**

### Sécurité route du Villard

Rocher à purger sur la route du Villard. Monsieur le maire propose de faire purger ce rocher.

Quatre devis ont été demandés :

**SOFERMAT**  
**ETRAL**  
**SERTPR**  
**Ets Petit Jean-Marie**

### Goudronnage

Un devis a été demandé à 9 entreprises (réponse pour le 15 septembre 2014),

<b>GMECS</b>	<b>Montmélian Enrobé</b>
<b>Eiffage Travaux Publics RAA</b>	<b>Ets Jean LEFEBVRE Sud-Est</b>
<b>SERTPR</b>	<b>Ets PETIT Jean-Marie</b>
<b>Colas Rhône Alpes</b>	<b>Gerland Savoie Léman</b>
<b>SFAG</b>	

Travaux demandés :

**Traversées d'eau à reprendre**  
**Départementale 66 :**

- ✓ A la Croix : avec compactage du terrain + goudronnage
- ✓ Au Chef-lieu : avec compactage du terrain + goudronnage
- ✓ En Bayet : avec compactage du terrain + goudronnage
- ✓ En Bayet : Goudronnage aux poubelles

***Chambre de vanne à reprendre et à mettre au niveau avec la route  
Départementale 66 :***

- ✓ Au Chef-lieu : avec compactage du terrain + goudronnage

***Chemin :***

- ✓ A la Fontaine : (suite aux travaux d'eau réalisés par Véolia « face maison BOHÈME »)
- ✓ A la Fontaine : Reprise de goudron près de la maison PORRET
- ✓ Montée de Saint Antoine (face au local des poubelles) : Traverse de récupération d'eau

***Travaux sans goudronnage, regard ou chambre de vannes  
Chemin maison forestière à proximité de la Scierie du Grand Arc :***

- ✓ Reprendre le regard qui est trop haut par rapport au chemin.

***Goudronnage – Marché à bon de commande***

Monsieur FLACHER propose que le conseil municipal consulte plusieurs entreprises publiques concernant le goudronnage et travaux de réfection route, ... 55 points sont repris.

Le contrat serait sur 4 ans

Monsieur FLACHER fournira tous les éléments de consultation au secrétariat de mairie.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu cet exposé, accepte le lancement de la démarche à l'unanimité.

**7. QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le maire demande que les responsables de commissions transmettent leurs dates de réunion comme demandé dans le dernier compte rendu.

- ✓ Commission travaux
  - Réunion fixée les premiers et troisièmes mercredis, de chaque mois, à 20 h 00.
- ✓ Commission développement des informations techniques modernes
  - Une commission élargie se réunira pour rédiger le cahier des charges pour le site internet le 15 septembre 2014 à 20 h 00. Tout le conseil est convié.

Les autres dates de commissions seront définies ultérieurement (Ecole, CCAS, Forêt, Urbanisme).

**Forêt**

- ✓ Madame AVRILLIER Véronique informe le conseil des coupes à marteler parcelles 20 et 24. Le conseil reporte sa décision lors d'une prochaine réunion.
- ✓ Des états des lieux ont été faits avec COFORET et l'entreprise EXCOFFIER.

✓ Chalet de la Léchère : des tôles sont tombées du toit, des conseillers municipaux bénévoles se rendront sur place le dimanche 14 septembre pour les remettre en place. A cette occasion, ils seront chargés de faire l'inventaire du matériel nécessaire pour la remise en état du chalet en 2015.

✓ Terrain de boules : terminer le déblaiement. Voir avec les employés communaux.

### Sécurité des routes

Monsieur FLACHER et Monsieur ASSET ont en charge le dossier de marquage des arbres avec l'ONF.

Préparer un courrier à adresser aux propriétaires. Faire relire ce courrier par un juriste (Groupama par exemple). On peut se rapprocher de M. ROTA à la Coral qui peut nous aider concernant les déchets verts, ...

### Garderie

Monsieur FLACHER expose le problème du manque de garderie pour le mercredi midi. Il s'avère que la mairie de Rognaix vient de modifier ses horaires pour accueillir les enfants de 11 h 30 à 12 h 30 et la commune d'Esserts-Blay doit voir ce qu'elle peut proposer. Le règlement et la convention seront à approuver lors de la prochaine réunion.

Fin de la séance à : 23 : 00

*Le Secrétaire de séance*

**Monsieur ASSET Marc**

Procès-verbal rédigé par Monsieur ASSET Marc et validé par Monsieur MICHAULT Patrick, maire.  
Affiché le 12 septembre 2014